

## **l'informatique communale s'ouvre progressivement aux logiciels libres**

**Répondant à une motion, la Municipalité de Lausanne réitère son intention d'intégrer peu à peu les logiciels libres dans le système d'information de l'administration communale. Une étude examine la possibilité d'installer ces solutions lors du prochain renouvellement des postes de travail, qui devrait intervenir d'ici 2009.**

Depuis plusieurs années, le service d'organisation et d'informatique (SOI) de la Ville de Lausanne restructure le système d'information communal (préavis 2004-9), notamment afin de supprimer le serveur central, améliorer la cohérence technique et préparer l'intégration de logiciels libres ("open source"). Dans ce dernier domaine, plusieurs réalisations et projets sont déjà en cours. Par exemple, la gestion des inhumations et celle des garderies ont été développées récemment avec les logiciels du monde libre. La nouvelle application du contrôle des habitants sera développée sur le même modèle, en collaboration avec la Ville de Neuchâtel (préavis 2007-16). En outre, depuis 2003, Goéland – une application très utilisée par l'administration communale servant à gérer les traitements administratifs – est déjà développée avec des produits "open source".

Mais l'utilisation de logiciels libres, bien qu'intéressante sur le plan financier, nécessite l'étude approfondie de solutions de remplacement. En effet, un grand nombre de logiciels libres sont disponibles dans presque tous les domaines. Néanmoins, tous n'ont pas la même maturité et beaucoup sont encore en développement. Par ailleurs, pour certains, le téléchargement est gratuit mais la maintenance et le support restent payants.

Le prochain renouvellement des postes de travail est programmé pour 2008-2009. À cette occasion, les logiciels actuels de gestion de l'environnement des PC et de bureautique, d'origine commerciale, pourraient être abandonnés au profit de solutions "libres". Néanmoins, certaines d'entre elles n'étant pas encore très abouties, cette évolution est susceptible d'être repoussée. Dans tous les cas, une migration vers les logiciels libres ne peut se réaliser que progressivement. Elle présente donc l'inconvénient de devoir gérer simultanément deux environnements durant la période de transition, avec les conséquences financières que cela implique.

En tant qu'Exécutif d'une ville d'études et de recherche, notamment dans le domaine des hautes technologies, de l'informatique et des télécommunications, la Municipalité de Lausanne entend suivre avec une grande attention l'évolution des logiciels libres. Cette intégration se fera en fonction des opportunités et pour autant que celles-ci présentent un réel avantage. Le SOI évaluera au fur et à mesure le degré de maturité des logiciels et leur cohérence avec le reste du système d'information communal.

Administration générale et finances

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- **Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00**

- **Gianfranco Moi, chef du SOI, tél. 021 315 26 10.**

*Le préavis n° 2007-26 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 10 mai 2007



Hôtel de Ville  
case postale 6904  
1002 Lausanne  
tél. 021 315 25 50  
fax 021 315 20 05  
[infopresse@lausanne.ch](mailto:infopresse@lausanne.ch)